



DEC120694DR02

Décision portant nomination de Mlle Amandine Hansart aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole normale supérieure le 10/12/2010, portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3194 ;

Vu la décision n° 10A12DSI du 19/12/2009 portant renouvellement de l'unité de service n°3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive – Ecotron Ile-de-France dont le directeur est monsieur Jean-François Le Galliard ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29/11/2011 ;

Considérant que Mlle Amandine Hansart a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS du 01/10/2008 au 03/10/2008 et du 22/10/2008 au 24/10/2008;

Article 1^{er}

Mlle Amandine Hansart, assistant ingénieur est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3194 à compter du 01/01/2012.

Mlle Amandine Hansart exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Amandine Hansart est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2012



Le directeur de l'unité
Jean-François Le Galliard

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice de l'Ecole normale supérieure
Monique Canto-Sperber

Pour la Directrice de l'Ecole normale supérieure
et par délégation,
la Directrice générale des services

Coralie WALUSA